



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

<b>Identification de la préparation</b>	Cartouche d'impression HP LaserJet Q2610A-D
<b>Utilisation de la préparation</b>	Ce produit est une préparation de toner utilisée dans les imprimantes série HP LaserJet 2300.
<b>Identification de la société</b>	Hewlett-Packard Luxembourg SCA 7a Rue Robert Stümper Luxembourg
<b>Téléphone en cas d'urgence</b>	
<b>Numéro téléphonique du centre anti-poison</b>	32 70 245 245
<b>Service HP chargé des effets sur la santé</b>	
<b>(Appel gratuit depuis les Etats-Unis)</b>	1-800-457-4209
<b>(Ligne directe)</b>	1-503-494-7199
<b>Informations générales</b>	
	352 49 92 61
<b>(Appel gratuit depuis les Etats-Unis)</b>	1-800-474-6836
<b>(Ligne directe)</b>	1-208-323-2551
<b>Date de préparation</b>	06-Mar-2007
<b>Numéro SDS</b>	200691

## 2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composant/substance	Numéro CAS	% en poids	Numéro UE	Classification UE
résine de polyester	Secret commercial	40 - 50		
Oxyde de fer	1317-61-9	40 - 50	215-277-5	
Silice amorphe	7631-86-9	1 - 2	418-260-2	Xn, R21

## 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>Classification</b>	Ce produit n'est pas répertorié dans le cadre de la Directive européenne 1999/45/CE.
<b>Effets aigus sur la santé</b>	
<b>Contact avec la peau</b>	Irritation cutanée peu probable.
<b>Contact avec les yeux</b>	Peut provoquer une légère irritation passagère.
<b>l'inhalation</b>	L'exposition à une grande quantité de poussière de toner peut provoquer une légère irritation de l'appareil respiratoire.
<b>Ingestion</b>	Faible toxicité aiguë. L'ingestion est une voie d'exposition mineure dans les cas d'utilisation prévus.
<b>Effets potentiels sur la santé</b>	
<b>Mode d'exposition</b>	Les risques d'exposition dans des conditions normales d'utilisation s'effectuent par la peau et les yeux et par inhalation  Dans des conditions normales d'utilisation, l'ingestion de vapeur n'est pas une voie d'exposition majeure.
<b>Effets chroniques sur la santé</b>	L'inhalation prolongée de quantités excessives de tout type de poussière peut provoquer des dommages pulmonaires. Dans des conditions normales d'utilisation, ce produit n'entraîne pas l'inhalation de quantités excessives de poussière.
<b>Caractère cancérogène</b>	Aucun des ingrédients n'a été classé comme carcinogène par l'UE, l'IARC, le MAK, le NTP, l'OSHA ou l'ACGIH.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## Autres informations

Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon la norme OSHA CFR 1910.1200, ni selon la Directive européenne 1999/45/CE et ses amendements.

---

## 4. PREMIERS SECOURS

### Procédures de premier secours

<b>Œil</b>	Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Peau</b>	Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Obtenir une assistance médicale en cas de développement ou de persistance des irritations.
<b>l'inhalation</b>	Amener immédiatement la personne au grand air Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche à l'eau. Boire un à deux verres d'eau. Si des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

---

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Point d'éclair et méthode</b>	Sans objet
<b>Température de combustion spontanée</b>	Non disponible
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Monoxyde de carbone et gaz carbonique.
<b>Moyens d'extinction</b>	CO2, eau, poudre sèche ou mousse
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Aucun à notre connaissance.
<b>Risques inhabituels d'incendie et d'explosion</b>	A l'instar de la plupart des matières organiques sous forme de poudre, le toner peut former des mélanges air-poussière explosifs en cas de dispersion fine dans l'air
<b>Matériel/instructions de lutte contre l'incendie</b>	Si l'imprimante prend feu, procéder de la même manière qu'en cas de feu d'origine électrique.
<b>Procédures particulières de lutte contre l'incendie</b>	Aucun n'est établi.

---

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

<b>Précautions individuelles</b>	Minimiser la génération et l'accumulation des poussières. AVOID breathing dust.
<b>Précautions en matière d'environnement</b>	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Voir également la section 13, Procédures d'élimination
<b>Procédures en cas de fuite ou de déversement de matière</b>	Aspirer avec précaution ou balayer le produit et le mettre dans un sac ou un autre conteneur fermé hermétiquement. Utiliser un aspirateur doté d'un moteur antidéflagrant. Nettoyer le sol à l'aide d'un chiffon humide ou d'un aspirateur. Une poudre fine peut former des mélanges air-poussière explosifs. Eliminer conformément aux règlements nationaux, régionaux et locaux.

---

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

<b>Manipulation</b>	Tenir hors de portée des enfants. Eviter l'inhalation de poussière et le contact avec la peau et les yeux. Utiliser avec une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de sources de chaleur excessive, d'étincelles et de flammes.
<b>Stockage</b>	Tenir hors de portée des enfants. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Garder le récipient hermétiquement fermé et sec. Conserver à distance d'oxydants puissants.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Seuils limites d'exposition** US OSHA (TWA/PEL): 15 mg/m<sup>3</sup> (Poussière Totale), 5 mg/m<sup>3</sup> (Fraction Respirable)  
ACGIH (TWA/TLV): 10 mg/m<sup>3</sup> (Particules Inhalables), 3 mg/m<sup>3</sup> (Particules Respirables)  
Silice amorphe : OSHA Etats-Unis (TWA/PEL) : 20 mppcf 80 (mg/m<sup>3</sup>)/%SiO<sub>2</sub>, ACGIH (TWA/TLV) : 10 mg/m<sup>3</sup>

### Equipement de protection individuelle

**Général** Dans des conditions normales d'utilisation, aucun appareil de protection respiratoire individuel n'est requis.

**Directives d'exposition** Utiliser dans une zone correctement ventilée.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**pH** Sans objet  
**Pression de vapeur** Sans objet  
**Point d'ébullition** Sans objet  
**Point de ramollissement** 100 - 150 ° C  
**Solubilité** Négligeable dans l'eau. Partiellement soluble dans le toluène et le xylène.  
**densité** 1.4 - 1.8 (H<sub>2</sub>O = 1)  
**Point d'éclair** Sans objet  
**Viscosité** Sans objet  
**Densité de la vapeur** Sans objet  
**Inflammabilité** Ininflammable  
**Aspect** Poudre fine  
**Formule** solide  
**Odeur** Légère odeur de plastique  
**Propriétés oxydantes** Aucune information disponible.  
**Autres informations** Température de décomposition : > 200 ° C  
**Couleur** Noire

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Stabilité** Stable dans des conditions normales de stockage.  
**Situations à éviter** Tambour d'impression: Exposition à la lumière  
**Polymérisation dangereuse** Ne se produira pas.  
**Produits de décomposition dangereux** Monoxyde de carbone et gaz carbonique.  
**Incompatibilité** Oxydants puissants

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière.  
Voir la section 3 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des informations sur les mesures de premiers secours.

**Irritation dermatologique** Non classé comme irritant selon la norme Hazard Communication Standard (HCS) de l'OSHA et la Directive européenne 67/548/CEE et ses amendements.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

<b>Irritation des yeux</b>	Non classé comme irritant selon la norme Hazard Communication Standard (HCS) de l'OSHA et la Directive européenne 67/548/CEE et ses amendements.
<b>Sensibilisation</b>	Non classé comme élément sensibilisant selon la Directive européenne 67/548/CEE et ses amendements et la norme HCS de l'OSHA (Etats-Unis).
<b>Toxicité chronique</b>	Aucune information disponible.
<b>Toxicité orale</b>	DL50/orale/rat >2000mg/kg, Non nocif. (OCDE 401)  Non classé pour toxicité orale aiguë selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE.
<b>Caractère cancérigène</b>	N'est pas un cancérigène connu ni suspecté selon la monographie de l'IARC, le NTP, les règlements de l'OSHA (Etats-Unis), la Directive européenne, ou la Proposition 65 (Californie).
<b>Mutagénicité</b>	Négative, aucun signe de potentiel mutagène (test d'Ames : salmonelle typhimurium)
<b>Toxicité reproductive</b>	Non classé comme toxique par la Directive européenne 67/548/CEE et ses amendements, par la Proposition 65 (Californie) ni par le DFG (Allemagne).

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

<b>Autres informations</b>	Ce produit n'a pas été testé pour ses effets sur l'environnement.
----------------------------	---

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Ne pas broyer la cartouche de toner, sauf si des mesures de prévention des explosions de poussière sont prises. Les particules finement dispersées peuvent former des mélanges explosifs au contact de l'air. Éliminer conformément aux règlements nationaux, régionaux et locaux.  Le programme de recyclage HP Planet Partners pour cartouches (marque commerciale) permet un recyclage simple et pratique des cartouches HP jet d'encre et LaserJet. Pour obtenir des informations et connaître la disponibilité de ce service dans votre région, consultez le site Web à l'adresse <a href="http://www.hp.com/recycle">http://www.hp.com/recycle</a> .
--	--

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>Général</b>	Article non soumis à réglementation par le Ministère américain des Transports et les agences IATA, ADR, IMDG et RID.
----------------	--

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

<b>Réglementations internationales</b>	Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.
--	---

## 16. AUTRES INFORMATIONS

<b>Informations relatives au fabricant</b>	Hewlett-Packard Company 11311 Chinden Boulevard Boise, ID 83714 USA
<b>Définition(s) de la phrase de risque de l'ingrédient</b>	R21 Nocif par contact avec la peau.
<b>Autres informations</b>	Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à la Directive européenne 91/155/CEE telle qu'amendée par la Directive 2001/58/CE.
<b>Date de publication</b>	Mar 6 2007 8:21AM
<b>Révision</b>	2
<b>Remplace la fiche datée du</b>	Nov 14 2006 5:51PM



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## Préparation et informations relatives à la révision

3. Identification des dangers: Mode d'exposition  
8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE: Seuils limites d'exposition  
9. Propriétés physiques et chimiques: Autres informations  
15. Informations réglementaires: Réglementations nationales

## Clause de non responsabilité

CLAUSE DE NON RESPONSABILITE - La présente fiche de données de sécurité est fournie gratuitement aux clients de Hewlett-Packard. Les données y figurant sont les plus récentes connues de Hewlett-Packard au moment de la préparation de la fiche de données de sécurité et sont supposées exactes. Elles ne garantissent en aucun cas les propriétés spécifiques des produits tels qu'ils sont décrits, ni leur adéquation à une application particulière. La présente fiche de données de sécurité a été élaborée conformément aux conditions requises relativement à, et par conséquent, il se peut qu'elle ne soit pas conforme aux normes établies par d'autres pays. J188

## Explication des abréviations

<b>ACGIH</b>	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
<b>CAS</b>	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
<b>CERCLA</b>	Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)
<b>CFR</b>	Code de Réglementation Fédérale
<b>COC</b>	Cleveland vase ouvert
<b>DOT</b>	Ministère des Transports
<b>EPCRA</b>	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
<b>IARC</b>	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
<b>NIOSH</b>	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la Sécurité du Travail)
<b>TPN</b>	Programme National de Toxicologie
<b>OSHA</b>	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la Sécurité du Travail)
<b>PEL limite d'exposition autorisée</b>	Limite d'Exposition Admise
<b>RCRA</b>	Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la Conservation et la Récupération des Ressources)
<b>REC</b>	Recommandé
<b>REL</b>	Limite d'Exposition Recommandée
<b>SARA</b>	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
<b>STEL limite d'exposition à court terme</b>	Limite d'exposition à court terme
<b>TCLP</b>	Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixiviation)
<b>Vle</b>	Seuil Limite
<b>TSCA</b>	Toxic Substances Control Act (Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques)
<b>COV</b>	Composés Organiques Volatils